



**INFORMATIONS
PRATIQUES**

FORMAT
Présentiel

MODE DE PARTICIPATION
**Royal Bank of Scotland
Paris - 75008
Entrée 96 bd Hausmann**

DATE
mardi 09 février 2016

LIEU
**Entrée 96 bd Hausmann
Paris 75008**

PARTICIPATION
550 €

INSCRIPTION
www.aefr.eu

CONTACT
**contact@aefr.eu
01 70 98 06 53**

Séminaire

La protection des données à caractère personnel dans le secteur financier

L'année 2016 sera marquée par le nouveau règlement européen en matière de protection des données à caractère personnel, fruit de l'accord le 22 décembre dernier entre le Parlement Européen, le COREPER et la Commission européenne.

Ce règlement, accompagné d'une nouvelle directive, porte sur les données à caractère personnel et à la libre circulation des données des personnes physiques, et sera le nouveau cadre réglementaire applicable à tous les acteurs économiques ou administratifs. Il va modifier la gouvernance des données, la chaîne des responsabilités et les risques associés. Dans le secteur financier, l'utilisation quotidienne de FICOBA, FICP, FNCI, FCC, FIBEN, combinée aux obligations de lutte anti-blanchiment et de lutte contre le terrorisme, dans un contexte de *cloud computing*, nécessitent d'être vigilant sur le respect des obligations réglementaires en la matière.

Sous l'impulsion de la CNIL, un « Pack Conformité » a été adopté en novembre 2014 par le secteur de l'assurance. Un travail d'élaboration d'un Pack pour le secteur bancaire est en cours. L'adoption ou non d'une fonction dédiée de « Correspondant à la protection des données personnelles » témoigne de l'intérêt des professionnels du secteur financier de se doter d'outils d'optimisation de mise en œuvre de ces nouvelles obligations.

Voir LE PROGRAMME EN VERSION PDF

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Analyser le nouveau cadre réglementaire : obligations, contrôles, sanctions
- Anticiper la mise en place d'un Pack Conformité dans le secteur bancaire
- Echanger sur les bonnes pratiques d'organisation au sein des établissements

PUBLIC VISÉ

- Directions Juridiques, de la Conformité, des Risques, du Contrôle interne
- Correspondants informatique et libertés (CIL)
- avocats, conseils



PROGRAMME

8h30 Introduction

8h40 MISE EN PERSPECTIVE

Intervenants: Paul-Olivier GIBERT (Asso. Française des Correspondants à la Protection des Données à caractère Personnel (AFCDP)) [Protection des Données à caractère Personnel]
Etat des lieux, tendances de fond, parallèle France, autre pays (Europe, US, ...)

9h05 1. LE CADRE REGLEMENTAIRE FRANÇAIS ET EUROPEEN : EVOLUTION ET NOUVELLES APPROCHES

- Apports du nouveau règlement européen
 - la suppression de la notification préalable auprès de l'autorité de contrôle, approche par les risques
 - l'*accountability*
- Loi Informatique et Libertés et surveillance de la CNIL
 - Obligations, contrôles, sanctions...
 - Nouvelle approche sectorielle : les Packs
- Perspective pour le secteur financier : le pack Assurance en vigueur et le pack Banque en discussion

10h05 2. CADRE JURIDIQUE / PORTEE DES OBLIGATIONS ACTUELLES

Intervenants: Fabrice NAFTALSKI (Avocat associé) [EY]

- Le droit des données personnelles
- Le traitement et la conservation des données
- Les transferts de données hors de l'UE

10h35 Pause

10h50 3. L'APPLICATION AU SECTEUR FINANCIER

Intervenants: Dominique CALMES (BNP PARIBAS) [BNP PARIBAS] / François ROSIER (FFA) [FFSA]

- Le pack de conformité Assurance (novembre 2014) et la création d'un Club conformité
- Le pack Banque en cours de mise au point
- les spécificités sectorielles
 - exigences de la lutte anti-blanchiment et de la lutte contre la fraude
 - utilisation de grands fichiers de place : FICOBA, FICP, FCC, FIBEN, FNCI
 - recours au *cloud computing*
 - échanges d'inform. intra-groupe et hors groupe
 - utilisation des réseaux sociaux

11h40 4. MISE EN ŒUVRE PRATIQUE DANS LES ETABLISSEMENTS

Intervenants: Florence BONNET (TNP) [CIL Consulting] / Marie-Noelle GIBON (La Banque Postale / La Poste) [La Banque Postale] / Philippe SALAUN (CNP Assurances) [CNP Assurances]

- CIL ou autre dispositif
- Rôle du contrôle interne vis-à-vis des obligations CNIL

12h40 QUESTIONS - REPONSES

12h55 Conclusion